Image not found or type unknown

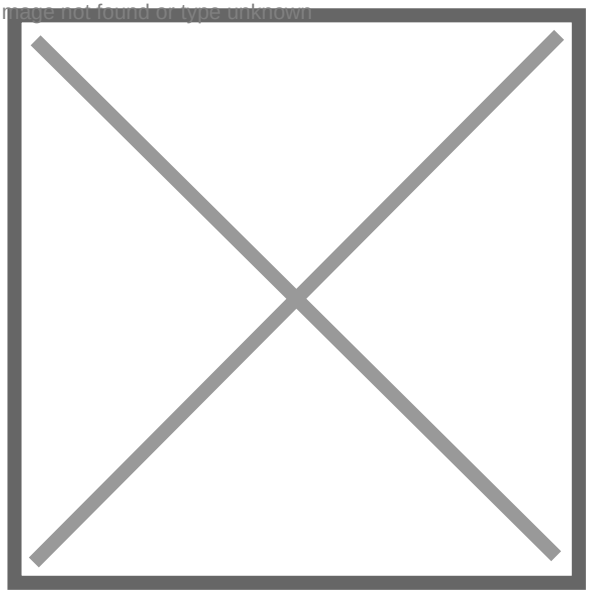

Résiliation dans un club de sport - mauvais entretien - ar

Par **jonathanworld**, le **08/04/2008** à **13:09**

Bonjour,

Je souhaite resilier un abonnement dans une salle de sport, car le matériel est mal entretenu. Deux question découlent :

* puis-je résilier sans attendre le délai de préavis(2 mois) au motif de mauvais entretien ?

* Afin de résilier le moyen demandé est lettre avec AR, alors que jhabite à 200m de la salle, n'y a-t il pas un autre moyen légal de resilier sans payer 5€ d'AR ?

Merci

Par **Jurigaby**, le **10/04/2008** à **16:49**

Bonjour.

La réponse est non. Vous pouvez effectivement résilié un contrat en cours si vous considérez que la partie adverse a mal executée votre contrat mais pour cela, il faut une décision de justice. Donc, pas possible juste comme ça.

Il faut une lettre LRAR, mais c'est pour vous protégez.

Imaginez que dans 3 mois, l'huissier tape à votre porte parce que le gérant de la salle de sport explique que vous n'avez jamais résilié quoi que ce soit?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés